

Discours devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, mercredi 26 octobre 2016

22 minutes

Monsieur le haut-commissaire, cher Thierry Lataste

Monsieur le président du Congrès, cher Thierry Santa

Madame et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du Gouvernement, cher Philippe Germain,

Messieurs les présidents des assemblées des provinces,

Mesdames et messieurs les membres du Congrès,

Monsieur le président du Sénat coutumier,

Monsieur le vice-recteur, directeur général des enseignements

Mesdames et Messieurs,

1. Tout d'abord merci, Monsieur le président Santa pour vos chaleureux mots d'accueil.

Prendre la parole dans ce lieu, si profondément marqué par votre histoire et empreint de la singularité de ce territoire, est un moment particulièrement fort qui marquera durablement mon souvenir de ce premier voyage sur votre terre, la Nouvelle-Calédonie.

Je suis émue et fière de pouvoir m'adresser à vous ce matin, avec le respect et l'humilité qui sont de rigueur dans un tel hémicycle, où sont rassemblées l'ensemble des forces politiques représentatives de la Nouvelle-Calédonie, les deux grandes sensibilités du territoire.

Unir votre diversité dans un même lieu, bâtir le destin commun des Calédoniens, tel est l'engagement profond de chacun d'entre vous.

Je me félicite que nous ayons pu prendre le temps de cet échange en cette période particulièrement chargée, puisque se tiendra dans quelques jours, sous la présidence du Premier ministre, le prochain comité des signataires de l'accord de Nouméa.

Je sais combien cette réunion rythme la vie politique et institutionnelle calédonienne, dans la fidélité aux accords de Matignon puis à l'accord de Nouméa, signé il y a plus de 18 ans, et qui continuent à dessiner, étape après étape, l'avenir calédonien.

Quel que soit votre positionnement quant à l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, je vous sais tous animés par les valeurs de respect, d'humanisme et de progrès qu'ont portées naguère avec courage Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR.

Ensemble, et avec Michel ROCARD, dont je tiens à saluer ici la mémoire, ils ont voulu construire la paix et la prospérité de la Nouvelle-Calédonie, ils ont choisi de surmonter leurs divergences, les transcender, pour placer l'intérêt commun et la construction d'un avenir partagé au cœur des discussions.

Ces valeurs, portées par ces grands hommes, vous les avez reçues en héritage. Soyez certains, comme vous l'a dit le Premier ministre avant moi le 29 avril dernier, que nous les avons ensemble en partage.

2. L'engagement des pères fondateurs de la Nouvelle-Calédonie moderne répondait à leur volonté de construire un avenir pour la jeunesse de ce pays. Et ici comme ailleurs, l'avenir passe par l'éducation et donc par l'Ecole.

L'Ecole, pour l'Etat, est le creuset de la République. Les deux sont profondément liés, et cela, dès les origines de la République Française.

Si vous regardez les débats de 1789 ou ceux qui accompagnent, à la fin du XIXème siècle, les commencements de la III^{ème} République, l'Ecole est sur toutes les lèvres, l'Ecole est dans tous les Esprits.

Et aujourd'hui, dans ce Congrès, c'est bien aussi de l'Ecole dont il est question. Pour une raison simple : l'Ecole est pour la Nouvelle-Calédonie le creuset de votre destin commun.

On dit souvent que la jeunesse est l'avenir du pays. C'est vrai. Mais il ne faut pas non plus oublier qu'elle est aussi son présent.

En m'adressant à vous ce matin, je ne souhaite pas simplement présenter le bilan de l'action de l'Etat dans ce domaine, mais bien au-delà, vous parler de la plus grande richesse de la Nouvelle-Calédonie, non pas le Nickel, mais sa jeunesse.

Car il n'y a point d'avenir sans jeunesse et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, quelle que soit la forme institutionnelle que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie choisiront, passe par une jeunesse épanouie, curieuse, avide de connaissances, ouverte sur le monde et prompte à saisir les opportunités et potentialités formidables qu'offre ce pays aux multiples facettes.

Le système éducatif calédonien se doit de répondre à cette ambition.

Il doit aussi gommer les différences qui tendent encore à marquer la société calédonienne.

C'est le sens des actions en faveur du rééquilibrage, je pense notamment aux créations de lycées et collèges, aux contrats de développement, au programme des « 400 cadres », devenu entretemps « cadres avenir ».

Mais, trop de jeunes quittent encore beaucoup trop tôt le système scolaire sans diplômes. A cela s'ajoute des disparités encore marquées entre les trois provinces s'agissant notamment du taux de bacheliers, même si un rattrapage est bel et bien en marche.

Si la scolarisation des jeunes filles a également progressé, force est de constater que leur représentation parmi les diplômés de l'enseignement supérieur est moitié moindre que celle des hommes.

Le système éducatif calédonien doit, par conséquent, progresser pour remplir son rôle de véritable creuset du destin commun. Sa responsabilité, ce n'est rien moins que de former celles et ceux qui demain feront de la Nouvelle-Calédonie une terre de concorde, une terre de prospérité et une terre qui rayonne dans l'ensemble du Pacifique.

Cette responsabilité, nul ne peut s'en défaire. Elle incombe à chacune de nos institutions, Nouvelle-Calédonie, Provinces, communes et Etat, dans le respect des compétences de chacun, conformément à la lettre et à l'esprit des accords de Matignon et de Nouméa.

Cette responsabilité, votre Congrès a décidé de l'assumer pleinement en prenant, au cours de cette année 2016, des décisions essentielles s'agissant de l'Ecole.

Le 15 janvier 2016, vous avez en effet approuvé votre projet éducatif : c'est là un élément fondateur pour votre pays.

En vous appuyant à la fois sur l'héritage des valeurs républicaines et en même temps sur les valeurs et la culture de la société calédonienne, vous construisez une école qui vous ressemble ; vous construisez *vo*tre école.

J'ai d'ailleurs noté, avec un profond intérêt, la manière dont ce projet s'ancre dans la réalité et l'histoire de votre pays, et en même temps comment

s'établissent aussi, entre votre projet éducatif et la loi de Refondation de l'Ecole de la République, un certain nombre d'ambitions et de méthodes analogues.

Ces analogies ne doivent pas nous surprendre : elles prennent naissance, au fond, dans ces valeurs communes que j'évoquais au début de mon propos.

Avec le principe de laïcité, et même si la loi de 1905 ne s'applique pas ici, vous fondez la reconnaissance de la liberté de l'enseignement en tant que garantie apportée aux enseignements publics et privés mais également en tant que garantie offerte aux parents pour le libre choix du mode d'éducation, dans le respect des convictions personnelles.

C'est là un élément essentiel car la laïcité n'est pas ce qui sépare : elle est au contraire ce qui rassemble.

Et affirmer la laïcité, c'est au fond donner à l'Ecole une assise commune, et l'ouvrir à tous les enfants et à toute la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie.

Avec le principe d'équité, vous vous obligez à mettre à disposition de chaque jeune les moyens nécessaires à sa formation et à sa réussite en fonction de sa situation singulière.

L'élève n'est pas un concept abstrait : c'est une personne, avec son histoire, son milieu, sa famille, et la terre qui l'a vu naître. Fermer les yeux devant cette singularité, ce serait s'empêcher d'œuvrer pour la réussite de chacun, et je tiens à saluer au contraire votre volonté de ne jamais méconnaître les réalités, parfois difficiles, auxquelles l'Ecole doit faire face.

Avec le principe d'égalité de traitement des élèves, vous luttez contre toutes les formes de discrimination, vous valorisez la diversité humaine et la singularité des individus et des cultures.

Enfin par le principe de gratuité scolaire, vous garantissez à tous le droit à l'éducation.

Voilà les principes que vous défendez avec conviction dans votre projet. Ce sont des principes que nous partageons, ce sont ceux qui fondent notre vision commune de l'Ecole.

Ces principes guident les grands objectifs que vous vous êtes assignés : développer l'identité de l'école calédonienne ; considérer la diversité des publics pour une école de la réussite pour tous ; ancrer l'école dans son environnement pour assurer un climat scolaire serein au service de l'épanouissement de l'élève ; ouvrir l'Ecole sur la région Océanie et sur le monde.

Ancrage et ouverture : en conciliant ces deux objectifs, vous nous rappelez que les deux ne s'opposent pas, mais se complètent. Avoir des racines n'empêche pas un arbre de déployer ses branches, bien au contraire. C'est la solidité de son enracinement qui lui permet de s'étendre davantage, et il en va de même pour cette institution essentielle qu'est l'Ecole.

Je veux ici saluer la qualité du contenu de votre projet éducatif.

Je veux aussi rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, depuis plusieurs années, ont porté politiquement ce projet dans l'intérêt premier de l'évolution de ce pays.

Je veux notamment citer le député Philippe GOMES et madame Hélène IEKAWÉ [prononcer yé-ka-wé] membre du gouvernement en charge de l'éducation.

Je souhaite aussi souligner la qualité de la démarche participative que vous avez initiée depuis 2010 et prolongée depuis par une concertation exceptionnelle de tous les acteurs et de tous les usagers de l'Ecole.

A travers elle s'exprime et se traduit la grande maturité de votre pays.

Le résultat obtenu à travers ce projet éducatif de Nouvelle-Calédonie et la charte d'application que vous avez adoptée la semaine passée, est une grande avancée.

3. Il y a le texte, son esprit et sa lettre. Mais il y a aussi sa mise en oeuvre.

La fidélité, de l'un à l'autre, est une exigence à laquelle nous ne pouvons nous dérober.

Comme l'a rappelé ici même le Premier ministre, l'Etat s'est engagé à soutenir ce mouvement irréversible et continuera, par conséquent, d'investir dans les infrastructures de la Nouvelle-Calédonie et dans la formation des jeunes.

Je n'ignore pas les échéances électorales qui s'annoncent pour 2017. Mais avant, il y a 2016. Et c'est dès maintenant qu'il faut agir pour préparer l'avenir.

Dans la suite des accords et dans le cadre de la loi organique du 19 mars 1999 et de la loi du pays du 28 décembre 2009, nous avons pris, ensemble, des décisions importantes, concernant notamment l'accompagnement de l'Etat.

Je veux, à ce sujet, être très claire.

Cet accompagnement ne constitue pas une atteinte à la responsabilité qui vous incombe en propre. En aucun cas. Il traduit, au contraire, la manière dont aujourd'hui et demain il convient de coopérer ensemble, et d'apporter, dans l'intérêt du pays, les aides nécessaires à son développement.

L'État est là pour vous aider, vous accompagner : rien de plus ; rien de moins. Et surtout il n'y a là aucune volonté de confisquer votre libre-arbitre. Cela n'aurait aucun sens.

Cet accompagnement prendra la forme d'un protocole d'accord conclu avec votre Gouvernement : trois ministères et une collectivité en responsabilité.

L'État apportera ainsi des aides sous la forme de la création de 75 emplois nouveaux et par le maintien de 7.900 heures d'accompagnement éducatif.

Ces aides se traduiront également par une augmentation de crédits dédiés à la formation continue des personnels enseignants, ainsi que pour des équipements pédagogiques particuliers liés aux formations du nouveau lycée du Mont Dore et à la transformation de celui de Pouembout.

Enfin, des ressources techniques en ingénierie d'éducation et de formation seront libérées dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire de la réussite éducative et de la rédaction du code de l'éducation.

Au total, le secteur de l'éducation et de la recherche représente plus de 87 % de la Dotation Globale de Compensation versée chaque année par l'Etat à la Nouvelle-Calédonie, soit un montant de 5,156 milliards de francs pacifique en 2016. Quant à la dotation de Mise A Disposition Globale et Gratuite, elle représente un volume de 44,6 milliards de francs pacifique également en 2016.

Les contrats de développement ne sont pas en reste, puisque pas moins de 7,42 milliards de francs pacifiques ont été engagés dans l'éducation et la recherche au titre de la génération 2011-2016.

Ces aides reflètent la constance des engagements pris devant vous par le Président de la République, François Hollande, et le Premier ministre, Manuel Valls.

Des engagements qui aboutiront d'ici peu à l'ouverture d'un nouveau lycée, celui de Mont Dore, et l'extension de celui de Pouembout [prononcer : Pou-imbou-t], symbole du rééquilibrage ; symbole aussi de l'œuvre de Michel Rocard au profit de la paix en Nouvelle-Calédonie.

Un hommage solennel lui sera rendu demain en donnant officiellement à ce lycée d'enseignement général et agricole, son nom Michel Rocard.

Je tiens à remercier personnellement le président de l'assemblée de la Province Nord et le président du Gouvernement qui ont œuvré tous deux pour rendre possible un tel évènement.

Les lycées de Pouembout en Province Nord et du Mont Dore en Province Sud permettront à terme de scolariser au total 1430 élèves et offriront 300 places d'internat. L'investissement de l'Etat est important, un peu plus de 11 milliards de francs pacifique.

Et pour que l'achèvement des travaux se fasse dans les délais impartis, je mettrai bien les moyens financiers nécessaires : fin 2016 début 2017, ce sont plus de 3 milliards de francs qui seront engagés.

D'autres projets emblématiques méritent encore d'être soulignés : la mise en place dans la province des Iles Loyauté de bourses d'études, la rénovation d'établissements scolaires en province Nord ou encore le soutien aux internats d'excellence et l'accompagnement scolaire pour la province Sud.

En tant que ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche je souhaite aussi revenir sur la situation de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Cette université jouit comme toutes les autres universités françaises de la même autonomie. Et je veux souligner aussi à quel point cette université de Nouvelle-Calédonie est indiscutablement une université qui progresse.

Comme pour le projet éducatif et dans le même esprit, nous souhaitons accompagner l'université dans son développement.

Comme l'avait annoncé le Président de la République, j'ai notifié au Président de l'Université la création de huit emplois supplémentaires sur la période 2016-2019.

J'ai également décidé, pour tenir compte de l'augmentation des effectifs d'étudiants, d'attribuer 60 millions de francs de crédits supplémentaires au titre du budget 2017.

Je soutiens enfin l'inscription, dans le cadre du contrat de développement, de 477 millions de francs afin d'aider à la l'implantation de l'Antenne nord de l'université à Koné, véritable outil de rééquilibrage à destination des populations de l'intérieur du pays.

La recherche n'est pas oubliée avec le financement de l'Institut Agronomique Calédonien et du Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation Calédonien. Le CRESICA fait figure de structure pilote associant étroitement l'université et les organismes de recherche autour d'une feuille de route partagée centrée sur les enjeux de la Nouvelle-Calédonie. Ce consortium entend ainsi tisser des liens de qualité et pérennes avec les collectivités et les entreprises en partenariat avec la Technopole.

Je me réjouis aussi de la présence sur votre territoire d'équipes de plusieurs organismes nationaux de recherche, notamment l'IRD, l'IFREMER, l'Institut Pasteur, le CIRAD et le BRGM. Leurs équipes travaillent par exemple sur les écosystèmes et la biodiversité, sur la gestion intégrée du littoral et la recherche en santé publique avec l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Ce potentiel de développement et ce rayonnement passent aussi par la coopération avec d'autres territoires tels que la Polynésie française, pour monter des projets et pouvoir répondre aux meilleurs standards internationaux qui sont exigés, notamment dans le cadre du programme des investissements d'avenir.

Dans le cadre du futur contrat quinquennal qui liera l'Etat et l'université, je note avec intérêt les mesures qui sont prises en faveur de la lutte contre le décrochage en licence, de la formation de formateurs en langues kanak, de la mise en place

d'un cycle universitaire de préparation aux grandes écoles pour les matières scientifiques ainsi que le dispositif pluripass pour les formations de santé.

Nul ne s'y trompera. L'ampleur de cet effort est sans équivalent depuis le transfert de compétences. Il témoigne de l'attachement de l'Etat à l'édification d'une jeunesse calédonienne qui portera l'avenir de ce pays.

- 4. Pour donner sa pleine mesure à la mise en œuvre de ce protocole d'accord et pour tirer aujourd'hui toutes les conséquences du transfert de compétences j'ai aussi voulu que soit amendée une des conventions cadres du 18 octobre 2011 qui régissent les rapports entre l'État et la Nouvelle-Calédonie.**

Cette convention concerne le statut particulier du vice rectorat et les conditions de recrutement et de nomination du vice-recteur.

L'Etat et la Nouvelle-Calédonie avaient décidé d'exercer à compter du 1er janvier 2012 les compétences respectives qu'ils détiennent en matière d'enseignement au sein d'un même service unique : le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Ce service est dirigé par un vice-recteur nommé par décret du président de la République, après avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et il est également nommé un directeur général des enseignements par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Quatre années après la mise en œuvre du transfert de compétences, et dans la suite des échanges qui ont eu lieu lors du Comité des partenaires du 4 février 2016, nous avons décidé de franchir un nouveau palier dans l'exercice des compétences de la Nouvelle-Calédonie.

Nous sommes donc convenus, avec le président du Gouvernement, qu'à compter de ce jour, le vice-rectorat deviendrait aussi la direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie et que le vice-recteur sera désormais recruté et nommé à l'issue d'un processus conjoint de concertation.

Cette évolution n'est pas anodine. Elle est la traduction de la considération de l'État pour la responsabilité politique de la Nouvelle-Calédonie en matière d'éducation et plus généralement la traduction de notre confiance dans sa capacité à prendre son destin en main dans le cadre des lois de la République.

5. Travailler ensemble par la recherche du compromis et du consensus et dans le respect de la parole donnée, c'est la meilleure voie pour bâtir un avenir à la jeunesse.

Nous ne devons pas l'oublier, la jeunesse est une richesse et une force. Mais une jeunesse qui grandit, c'est aussi une jeunesse qui se questionne, s'interroge sur son devenir, bouscule la tradition, cherche aussi par moments à tester les limites, en se confrontant à l'autorité.

Cette émancipation, il convient bien évidemment de l'accompagner pour en éviter les débordements. J'entends les inquiétudes et les critiques qui sourdent sur la sécurité dans les milieux scolaires et ne les occulterai en aucun cas. Il n'y a pas de fatalisme en la matière.

Gardons-nous toutefois d'instrumentalisation et de récupération à des fins politiciennes.

Soyez assurés que l'Etat assumera pleinement les responsabilités qui lui sont confiées en matière de sécurité et recherchera chaque fois que cela sera possible à coordonner ses actions avec celles des Provinces ou de la Nouvelle-Calédonie.

En matière de sécurité plus que pour toute autre politique publique, une approche globale doit fonder le cœur de notre action.

L'avenir que vous voulez pour la jeunesse, il se construit au quotidien grâce à l'engagement des personnels.

J'adresse à tous les enseignants, tous les personnels de l'éducation du premier et du second degré privés et publics tous mes encouragements et toute ma reconnaissance pour le travail qu'ils accomplissent, dans des conditions parfois complexes.

Vous pouvez, aussi, Monsieur le président du Gouvernement, vous appuyer sur des directions de qualité qui vont contribuer à la mise en œuvre de votre projet : le vice-rectorat en tant que Direction générale des enseignements animé par Monsieur RINGARD-FLAMENT ; la direction de l'agriculture de la forêt et de l'Environnement dirigée par Mme HEURTAUX ; et, naturellement, votre propre direction de l'Education de Nouvelle-Calédonie, pilotée par Mme VERLAGUET.

Merci à chacune et à chacun d'entre eux pour leur dévouement et leur engagement au service de l'Ecole, au service de la jeunesse, et au service de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie !

6. Votre territoire, je vais avoir l'occasion de mieux le connaître pendant mon séjour ici.

Alors, bien sûr, trois jours, cela paraît toujours trop court, compte tenu de la richesse et de la diversité de vos terres.

Mais ces trois jours me permettront d'apprécier la diversité des situations et le dynamisme des équipes pédagogiques et éducatives, tout en saluant et respectant évidemment les compétences des divers institutions.

En province Sud, avec le président Philippe MICHEL, je pourrai apprécier en particulier les conditions de préparation de la réforme du collège ainsi que les efforts effectués en matière de développement du numérique éducatif.

En province Nord, avec le président Paul NEAOUTYINE [prononcer néa-ou-tine], je pourrai constater notamment les efforts effectués en matière de rééquilibrage et je baptiserai comme je vous l'ai dit le lycée agricole et d'enseignement général de POUEMBOUT : le lycée Michel ROCARD.

En province des Iles, avec le président Neko HNEPEUNE [prononcer né-ko né-pé-ou-ne], je serai en particulier très attentive aux mesures prises en faveur des langues et des cultures kanak.

Chaque étape de ma visite me donnera l'occasion de rencontrer les équipes de terrain et de pouvoir échanger avec elles en toute simplicité et en toute authenticité.

Car même dans une époque où les médias et le numérique donnent au quotidien le sentiment d'abolir les distances, rien ne remplace la rencontre et l'écoute sur le terrain, en lien avec les femmes et les hommes qui vivent sur ces territoires, et qui les font vivre.

La Nouvelle-Calédonie est selon votre devise « terre de parole et terre de partage », et elle est aussi une terre de passion, de mélange et de rencontre.

Ce sont ces qualités qui se retrouvent dans une « parole à deux voix », celles de Nicolas KURTOVITCH, et de madame la membre du Gouvernement, Déwé GORODÉ¹, ici présente et que je salue.

Ces deux voix résonnent dans un très beau texte, « la paix en soi », qui conclut votre dernier recueil de poème, *A l'Orée du sable*.

¹ Elle est membre du congrès et membre du gouvernement en charge de la culture.

Je voudrais, au moment de conclure, en citer un court passage :

« La paix avec nous et avec les autres quand, ayant été nous-mêmes victimes de l'oppression, de l'humiliation, de la haine ou de la violence, nous osons tendre la main – non pas pour oublier car la mémoire reste – mais pour nous souvenir ensemble aujourd'hui afin d'en préserver nos enfants ou de faire en sorte que les générations futures gardent le meilleur de ce que nous leur aurons laissé pour le transmettre encore et encore. »

Ce texte, je tenais à ce que nous le partagions ici, dans cet hémicycle.

Tous, ici, vous avez choisi de dépasser vos différences pour vous concentrer sur ce qui vous rassemble : et ce qui vous rassemble, c'est ce fameux destin commun qu'il faut bâtir, en priorité pour la jeunesse, et avec elle.

C'est pour la jeunesse que nous devons agir.

C'est pour la jeunesse que je suis venue en Nouvelle-Calédonie.

Et c'est par la jeunesse que se conserveront ces valeurs et ces spécificités qui font la force, la richesse, et la grandeur de votre pays.

Vive la Nouvelle-Calédonie !

Vive la République !

Et vive la France !